

Demande d'adhésion

Nouvelle demande Renouvellement

L'adhésion de tous les membres est renouvelable le 1^{er} septembre de chaque année.

Nom : _____

Titre : _____

Entreprise ou organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

Courriel : _____

Catégories de membre

Professionnel Étudiant **Corporatif***

* S'il s'agit d'une adhésion corporative, veuillez indiquer les coordonnées de deux autres représentants :

Nom : _____

Titre : _____

Tél.: _____ Téléc.: _____

Courriel : _____

Secteur d'activité : _____

Nom : _____

Titre : _____

Tél.: _____ Téléc.: _____

Courriel : _____

Secteur d'activité : _____

Signature : **X** _____

Prière de joindre à la demande d'adhésion un chèque à l'ordre de l'AQVE et d'expédier le tout à :

Association Québécoise de Vérification Environnementale
7400, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 410
Anjou (Québec) H1M 3M2
Tél.: 514 355-8001 • Téléc.: 514 355-4159
Courriel : aqve@spg.qc.ca • Web : www.aqve.com

On peut également obtenir le formulaire d'adhésion sur le site Web de l'Association au : www.aqve.com

Pourquoi devenir membre ?

Parfaire ses connaissances dans le domaine de la vérification et de l'évaluation environnementale

Le comité des affaires publiques organise périodiquement des conférences portant sur des sujets d'intérêt dans le domaine de la vérification et de l'évaluation environnementale. Ces conférences permettent de rencontrer d'autres professionnels du domaine et de partager des idées, des expériences et des connaissances.

Participer à l'essor de la vérification environnementale et de l'évaluation environnementale de site

Les membres actifs de l'Association contribuent à l'avancement de la pratique et à l'élaboration de normes mieux adaptées aux besoins des différents intervenants.

Communiquer avec les intervenants

Les diverses rencontres offrent la possibilité d'échanger avec d'autres intervenants et de constituer un réseau de contacts dans le milieu.

Contribuer à l'essor de la profession et de l'AQVE

La participation des membres aux différents comités et aux activités de l'AQVE est essentielle pour conférer à cette dernière et à la pratique de la vérification et de l'évaluation environnementale de site toute la crédibilité nécessaire afin d'assurer leur essor.

Frais d'adhésion

Professionnel : 160 \$ + txs

Étudiant : 35 \$ + txs

Corporatif : 795 \$ + txs

TPS: (R141314476)

TQV: (1018455141)



Infographie : Options Creativ-t inc.
www.optionscreativit.com



L'Association Québécoise de Vérification Environnementale (AQVE) a pour mission de regrouper les intervenants de la vérification environnementale, ce qui inclut notamment l'évaluation environnementale de site, de promouvoir la vérification environnementale, de faire connaître les compétences des praticiens agréés par l'AQVE et de favoriser un développement professionnel continu.



Objectifs

L'AQVE regroupe des intervenants et bon nombre de praticiens dans le domaine de la vérification et de l'évaluation environnementale de sites et fournit l'agrément attestant de la compétence dans ces domaines.

L'AQVE étant accréditée par le Conseil canadien des normes (CCN) comme Organisme de certification de personnes (OPC), un de ses objectifs principaux vise à augmenter le nombre de spécialistes agréés afin d'accroître la reconnaissance de la profession.

L'AQVE travaille également à :

1. faire connaître son rôle d'Organisme de certification de personnes
2. faire connaître la compétence de ses agréés
3. fournir à ses membres des services de qualité afin de créer un sentiment d'appartenance et un réseautage profitable
4. augmenter sa visibilité et son influence dans les réseaux environnementaux et de développement durable

La réalisation de ces objectifs est soutenue par le Plan stratégique, composé d'actions concrètes. On peut prendre connaissance du Plan stratégique sur le site Web de l'Association.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend 16 membres, dont :

- un(e) président(e)
- un(e) vice-président(e)
- un(e) Secrétaire
- un(e) trésorier(ère)

Le Conseil se réunit 10 fois par année, et tient une assemblée générale annuelle des membres, le matin du colloque annuel.

L'Association compte aussi sur les services d'un directeur général qui, de concert avec les services de la firme Secrétariat Pelletier Gosselin, assure la permanence de l'AQVE.

Les Comités

Au sein du conseil d'administration, on retrouve plusieurs comités qui ont été mis sur pied afin d'approfondir certains sujets :

- Commission d'agrément
- Comité des bonnes pratiques
- Comité de développement de la pratique
- Comité de développement des affaires
- Comité des affaires publiques
- Comité du colloque annuel

Le mandat de chaque comité est intimement lié aux actions du Plan stratégique.

Qui peut devenir membre ?

Les usagers, les organismes de réglementation, les praticiens et les associations professionnelles ont, de par leurs intérêts respectifs, l'occasion de faire partie d'un organisme québécois dont l'objectif consiste à promouvoir et à normaliser la pratique de la vérification environnementale et de l'évaluation environnementale de site.

Cette pratique intéresse des professionnels de divers secteurs d'activité tels les spécialistes en environnement, les ingénieurs, les chimistes, les biologistes, les comptables, les avocats, les géologues et les géographes ainsi que tous autres conseillers en vérification environnementale, en évaluation environnementale de site et en gestion.

La liste complète des agréés est disponible sur le site Web.
* Au 15 mars 2008, l'AQVE comptait 98 EESA® et 47 VEA®

Devenez membre corporatif

L'AQVE désire recruter des membres corporatifs afin de consolider ses bases de partenariat avec des entreprises qui favorisent la pratique de la vérification environnementale et son avancement.

- Obtenez :
- un lien vers votre site Web
 - 3 adhésions gratuites
 - 2 inscriptions gratuites au colloque annuel



Agrément

L'AQVE, par son comité de développement de la pratique et la Commission d'agrément, a élaboré un programme de formation sur mesure pour les professionnels de l'environnement qui désirent pratiquer la vérification environnementale ou l'évaluation environnementale de site. À cet effet, elle établit les liens avec divers organismes en vue de l'agrément de vérificateurs et d'évaluateurs en environnement, dont l'Université de Sherbrooke. L'étude des dossiers et les examens sont réalisés par l'AQVE.

L' AQVE décerne un agrément pour deux types de praticiens en vérification environnementale, soit :

Évaluateur environnemental de site agréé (ÉESA®)

Un ÉESA effectue des vérifications habituellement désignées comme les phases I, II et III dans les normes CSA Z-768 et CSA Z-769. Elles sont aussi appelées « évaluation environnementale de site ». L'ÉESA peut également conduire des audits de conformité environnementale. Il est à noter que les personnes qui détiennent un titre de EESA® et qui répondent aux critères du MDDEP* jouissent d'un avantage financier lors de l'examen des experts. L'AQVE est aussi mandatée par le CEAEQ* pour effectuer la correction de cet examen.

Vérificateur environnemental agréé (VEA®)

Le VEA fait de la vérification environnementale telle que décrite dans les normes CSA Z773, ISO 19011 et ISO 14050. Ce type de vérificateur est appelé à effectuer des vérifications environnementales traditionnelles (conformité, technique, intégrée, gestion environnementale). Il peut également faire des vérifications de systèmes de gestion environnementale, tel que ceux définis par la norme ISO 14001.

Les critères d'agrément pour les Vérificateurs environnementaux (VEA®) et les Évaluateurs environnementaux de site (EESA®) sont disponibles sur le site Web de l'Association. Le processus d'agrément se déroule une fois l'an, du mois de mars au mois de juin, et les décisions sont prises en août par le Conseil d'administration. Surveillez notre site Web pour tous les détails.

Les titres EESA® et VEA® sont aussi des marques de commerce protégées en vertu des lois canadiennes. Seul les membres agréés par l'AQVE peuvent les utiliser.

Conseil canadien des normes

L'AQVE détient l'accréditation du Conseil canadien des normes au titre d' « Organisme de certification de personnes ». Cette accréditation fait de l'AQVE le seul organisme canadien accrédité par le CCN pour décerner les agréments aux titres de Vérification environnemental agréé (VEA®) et d'Évaluateur environnemental de site agréé (EESA®). Cette accréditation procure ainsi une reconnaissance nationale et internationale à nos agréés et démontre que l'AQVE applique un processus d'agrément systématique et fiable assurant la compétence de ses agréés.

*MDDEP = Ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs du Québec
*CEAEQ = Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Québec